

<b>Itinéraires pour les transports exceptionnels</b>
<b>L'itinéraire ci-dessous doit être reconnu par l'utilisateur avant le départ du transport.</b> (Toute modification doit être demandée au Service Transport Exceptionnel)
Cette remarque est valable comme modification d'itinéraire et doit être ajoutée à l'autorisation.

01/08/2024

**JUPRELLE (Fexhe-Slins) : Rue de Houtain : fermeture du 05/08 au 19/08/2024**

Suite à des travaux, un tronçon de la rue de Houtain sera fermé.

Une déviation via la rue de la Croix Rouge, la rue du Chevalier, la rue Neuve et la rue Provinciale sera mise en place.

Ces itinéraires devront obligatoirement être reconnus (vérification des hauteurs libres et possibilités de passage dues aux largeurs et aménagement de sécurité). Un avis du gestionnaire de l'infrastructure pourrait également être demandé en fonction des caractéristiques du transport exceptionnel.

Les transporteurs devront prévenir la zone Police Basse-Meuse 48h avant le passage du transport ([ZP.BasseMeuse.DirOps@police.belgium.eu](mailto:ZP.BasseMeuse.DirOps@police.belgium.eu))

